

## **Vaccinons juste et bien !**

Josiane Sudan (PDC)

En Suisse, les vaccinations se font à titre volontaire. Aucune obligation n'est prévue pour le vaccin contre la COVID-19. Toutefois, plus le taux de vaccination sera élevé, meilleure sera naturellement la protection de chacune et de chacun. C'est pourquoi il est fortement recommandé de se faire vacciner, peut-on lire sur le site Internet du Canton.

A la suite de l'annonce des dernières mesures prises par le Conseil fédéral, l'OFSP a également adapté ses recommandations pour la vaccination. A savoir : Excepté les personnes à risque et avec une immunité déficitaire, les personnes ayant contracté le virus « avec test PCR positif reconnu » ne recevront qu'une seule dose de vaccin.

Cette recommandation est empreinte de bon sens, sachant qu'une personne ayant contracté une maladie virale développe naturellement des anticorps. De plus, le nombre de doses de vaccin ainsi économisées permettrait d'atteindre les objectifs d'immunité collective plus rapidement. Nombre de médecins déclarent également que c'est une contre-indication significative d'injecter 2 doses à une personne immunisée, sans parler des effets secondaires dont souffrent ces patients.

Le Canton du Jura, en suivant les préceptes de la Confédération, a établi 4 groupes cibles pour les candidats à la vaccination. Lors de la conférence de presse du 21 avril, le Conseil fédéral expliquait son plan d'action en trois étapes. La première phase, soit la phase de protection, doit permettre de vacciner toutes les personnes vulnérables qui le souhaitent, personnes du groupe cible 1. Cette dernière se poursuivra au moins jusqu'au 26 mai. Délai estimé pour que 75 % des personnes à risque soient vaccinées.

Tout en étant conscient que les informations et recommandations qui nous sont communiquées sont en perpétuelles évolution et que les interrogations restent nombreuses. Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1) Le Gouvernement peut-il nous renseigner sur le nombre de personnes, selon les dernières données de statistiques, qui ont eu la Covid-19 au niveau du Canton dans les différents groupes cibles?

2) Le Gouvernement envisage-t-il de suivre les recommandations du Conseil fédéral du 14 avril en ne vaccinant plus qu'avec une dose les personnes qui ont développé la COVID-19 et qui présentent une sérologique positive (IgG) ? Si les conditions sont réunies, ces personnes pourront-elles obtenir le « sésame » qui leur permettra de retrouver une vie normale, de voyager ou de se rendre dans les lieux culturels, au même titre que les personnes ayant reçu les deux doses ?

3) Est-ce que le Gouvernement peut nous donner les dernières informations à jour concernant la vaccination des différents groupes cibles :

- a. Nombres de personnes vaccinées complètement ?
- b. Nombres de personnes ayant reçu une seule des 2 doses prévus?
- c. Nombres de personnes sur la liste d'attente ?

4) Comment le Gouvernement peut-il expliquer que fin avril des personnes qui ne souffrent d'aucun facteur aggravant, obtiennent des rendez-vous pour se faire vacciner alors que des personnes du groupe cible numéro 1, donc vulnérables, attendent toujours leur rendez-vous ?

5) Le Gouvernement est-il conscient que les médecins de famille ne reçoivent toujours pas de doses et ne peuvent de ce fait, toujours pas vacciner leurs patients ?

Nous remercions le Gouvernement pour ces réponses.

Josiane Sudan (PDC)

### **Co-signataires**

- Bernard Studer (PDC)
- Magali Voillat (PDC)
- Serge Beuret (PDC)
- Boris Beuret (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)
- François Monin (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Bernard Varin (PDC)
- Anne Froidevaux (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Stéphane Babey (PDC)
- Florence Boesch (PDC)
- Amélie Brahier (PDC)

Intervention déposée officiellement le 28 avril 2021

### **Documents annexés**

- I963.pdf

Parlement jurassien  
Groupe parlementaire PDC-JDC

Interpellation

No 963.....

### Vaccinons juste et bien !

En Suisse, les vaccinations se font à titre volontaire. Aucune obligation n'est prévue pour le vaccin contre la COVID-19. Toutefois, plus le taux de vaccination sera élevé, meilleure sera naturellement la protection de chacune et de chacun. C'est pourquoi il est fortement recommandé de se faire vacciner, peut-on lire sur le site internet du Canton.

A la suite de l'annonce des dernières mesures prises par le Conseil fédéral, l'OFSP a également adapté ses recommandations pour la vaccination. A savoir : Excepté les personnes à risque et avec une immunité déficitaire, les personnes ayant contracté le virus « avec test PCR positif reconnu » ne recevront qu'une seule dose de vaccin.

Cette recommandation est empreinte de bon sens, sachant qu'une personne ayant contracté une maladie virale développe naturellement des anticorps. De plus, le nombre de doses de vaccin ainsi économisées permettrait d'atteindre les objectifs d'immunité collective plus rapidement. Nombre de médecins déclarent également que c'est une contre-indication significative d'injecter 2 doses à une personne immunisée, sans parler des effets secondaires dont souffrent ces patients.

Le Canton du Jura, en suivant les préceptes de la Confédération, a établi 4 groupes cibles pour les candidats à la vaccination. Lors de la conférence de presse du 21 avril, le Conseil fédéral expliquait son plan d'action en trois étapes. La première phase, soit la phase de protection, doit permettre de vacciner toutes les personnes vulnérables qui le souhaitent, personnes du groupe cible 1. Cette dernière se poursuivra au moins jusqu'au 26 mai. Délai estimé pour que 75 % des personnes à risque soient vaccinées.

Tout en étant conscient que les informations et recommandations qui nous sont communiquées sont en perpétuelles évolution et que les interrogations restent nombreuses. Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1) *Le Gouvernement peut-il nous renseigner sur le nombre de personnes, selon les dernières données de statistiques, qui ont eu la Covid-19 au niveau du Canton dans les différents groupes cibles?*



- 2) Le Gouvernement envisage-t-il de suivre les recommandations du Conseil fédéral du 14 avril en ne vaccinant plus qu'avec une dose les personnes qui ont développé la COVID-19 et qui présentent une sérologique positive (IgG) ? Si les conditions sont réunies, ces personnes pourront-elles obtenir le « sésame » qui leur permettra de retrouver une vie normale, de voyager ou de se rendre dans les lieux culturels, au même titre que les personnes ayant reçu les deux doses ?
- 3) Est-ce que le Gouvernement peut nous donner les dernières informations à jour concernant la vaccination des différents groupes cibles :
  - a. Nombres de personnes vaccinées complètement ?
  - b. Nombres de personnes ayant reçu une seule des 2 doses prévus ?
  - c. Nombres de personnes sur la liste d'attente ?
- 4) Comment le Gouvernement peut-il expliquer que fin avril des personnes qui ne souffrent d'aucun facteur aggravant, obtiennent des rendez-vous pour se faire vacciner alors que des personnes du groupe cible numéro 1, donc vulnérables, attendent toujours leur rendez-vous ?
- 5) Le Gouvernement est-il conscient que les médecins de famille ne reçoivent toujours pas de doses et ne peuvent de ce fait, toujours pas vacciner leurs patients ?

Nous remercions le Gouvernement pour ces réponses.

Delémont, le 28 avril 2021

Au nom du groupe PDC-JDC

*J. Sudan*  
Josiane Sudan

*Andie Breljer*  
Andie Breljer

*Stéphane Thevenet*  
Stéphane Thevenet

*Jean Bernard Verin*  
Jean Bernard Verin

*Anne Friedmann*  
Anne Friedmann

*V. Schumann*  
Vincent Schumann

*Bernard Studer*  
Bernard Studer

*François Monin*  
François Monin

*Magali Voillat*  
Magali Voillat

*Boris Beuret*  
BORIS BEURET

*Barbora Cembal*  
Barbora Cembal

*Christophe Gaffinet*  
Christophe Gaffinet

*Florence Boesch*  
Florence Boesch

*Stéphane Babey*  
Stéphane Babey

*Beuret Serge*  
Beuret Serge

